

DÉCLARATION LIMINAIRE

Comité Technique Spécial

ACT 2019

Le 11 avril 2019

Madame la Directrice, Mesdames, Messieurs,

Pour notre organisation professionnelle, il serait difficile d'ouvrir ce comité technique spéciale portant essentiellement sur les ACT 2019, sans évoquer la dégradation des conditions de travail des personnels de la MAF. Depuis de nombreuses années notre organisation pointe une structure vétuste avec de nombreux dysfonctionnements (problèmes d'étanchéité, de canalisation, électrique, de mobilier, etc.). Parallèlement, nous constatons un délabrement des locaux communs et de travail des personnels (les différentes salles de repos, la PEP, le bureau des surveillants parloirs, les différents « rond-points », la cuisine, les combles infestés de fientes, de rats, plafond en ruine...).

En effet, la liste est malheureusement trop longue, en dépit des travaux déjà réalisés, pour un personnel qui travaille dans la souffrance pour maintenir à bout de bras le bon fonctionnement de cette structure.

L'attractivité de la MAF passe aussi par l'amélioration des conditions de travail. Ainsi, c'est dans cet état d'esprit que **le bureau local Force Ouvrière** a mis l'accent pour une priorité de ces ACT axée sur la maison d'arrêt des femmes.

Par conséquent, notre organisation renouvelle sa demande concernant la rénovation de la salle de convivialité des personnels dont la direction avait proposé de garder le projet pour les ACT 2019.

De même **le bureau local Force Ouvrière** réaffirme sa position pour une rénovation et réhabilitation de la MAF.

Par ailleurs, nous souhaitons réagir suite à une note de la Directrice du bâtiment D1, à l'attention des personnels, faisant état de son agacement concernant le remplacement fréquent des sièges des rond-points et des miradors, sur ce point Force Ouvrière peut l'entendre ! Mais de-là à sous-entendre qu'on pourrait purement les remplacer par des chaises, un pas a été franchi pour notre organisation !

Pour votre information ces sièges coûtent moins de 700 euros contrairement à vos approximations et certains postes sont couverts 24h /24h. De ce fait notre organisation peut s'interroger sur le respect de la qualité et les préconisations DAP mise en œuvre. En outre, nous demandons à l'ensemble des personnels une responsabilisation mutuelle du matériel mis à disposition afin de ne pas nous cataloguer comme une dépense publique.

Le bureau local Force Ouvrière tient à souligner et clarifier ses positions, évoquées lors du CTS du 03 avril 2019.

- S'agissant du projet QI/QD de la MAF, **Force Ouvrière a voté CONTRE**, en raison du manque d'effectif.
- S'agissant de la création de l'UDV sur le bâtiment D5, **Force Ouvrière a voté CONTRE**.

En effet, il est inconcevable pour notre Organisation de mettre en difficulté le fonctionnement des autres structures en leurs ponctionnant 5 premiers surveillants ou « faisant fonction » pour la mise en œuvre de cette unité à gestion spécifique.

- **S'agissant du RETEX service du greffe, le bureau local Force Ouvrière** a mis l'accent sur les formations et l'absence de fiche de poste à jour. De même, nous avons évoqué « la rétention » de certains agents sur cette entité. Pour une meilleure attractivité **le bureau local Force Ouvrière** a souhaité une réflexion portant sur l'ICP majorée pour les personnels affectés au greffe.
- **S'agissant de la réorganisation de la vie en détention, le bureau local Force Ouvrière** a salué le travail remarquable et l'implication de l'ensemble des personnels. Ainsi dans le cadre de l'harmonisation des pratiques professionnelles, **le bureau local Force Ouvrière** a demandé une généralisation sur toutes les structures en prenant en compte leurs spécificités.
- **S'agissant du RETEX service QD, le bureau local Force Ouvrière** a souligné également l'implication de l'ensemble des acteurs de cette brigade pour répondre aux exigences de la labellisation et les préconisations de l'inspection des services.

Par ailleurs, notre organisation, en raison du renouvellement de la brigade au 2/3, a souhaité de reproposer le planning à la nouvelle équipe.

- S'agissant du badgeage des agents transferts, **le bureau local Force Ouvrière a voté POUR**, en insistant sur la bonne communication par mail des validations de dépassement qui requiert une rigueur de tout un chacun.
- S'agissant de la couverture du PS3 et du projet de modification planning PRIMO/SMPR, nous rappelons que ce projet a été construit en collaboration avec **Force Ouvrière et la CGT**.

En effet, certains « pseudos-syndicalistes », qui brillent par leur absence devant les portes de notre établissement, feraient mieux de tourner plusieurs fois leurs langues dans leurs bouches avant de déverser leurs démagogues légendaires. Ainsi, le personnel appréciera lorsque certains « *pitbulls aux dents en plastiques* » remettent en cause le professionnalisme des agents à leur poste au rond-point 4, comme argumentaire pour une couverture de ce poste par un agent QD.

Enfin, monsieur le secrétaire local UFAP, notre organisation n'a pas de leçon à recevoir en termes de combativité de ces militants, surtout venant de votre organisation. **Force Ouvrière** vous rassure le jour où nos militants mettrons un genou à terre n'a pas encore vu le jour !!

Ainsi, aux amnésiques nous rappelons que la régression sociale ne se négocie pas, elle se combat!!

Madame la Directrice, notre Organisation Professionnelle, ne saurait rester silencieuse, par respect envers ces hommes et ces femmes qui militent à nos côtés par convictions pour de meilleures conditions de travail, de sécurité et de bien être des personnels.

Les membres du CTS FO

D.KANDASSAMY
Fouad TABAZA
Thomas BERNAERT
Lyvio CLOVI